



RAPPORT SUR L'EAU

de **WISSEMBOURG** Année 2022

11 place de la République 67160 Wissembourg - www.wissembourg.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE



Ville de
Wissembourg



SOMMAIRE



Introduction : le cycle de l'eau	3
Le réseau d'eau potable	4
Production et distribution d'eau en 2022	9
La qualité de l'eau	10
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	16
Rapport financier	40

INTRO : LE CYCLE DE L'EAU



2. Traitement

Chloration

L'ajout de chlore détruit les bactéries et maintient une bonne qualité de l'eau tout au long de son parcours dans les canalisations

Filtre à neutralité

(uniquement à Weiler)

L'eau traverse un lit de neutralité pour augmenter son P.H.

3. Contrôle qualité

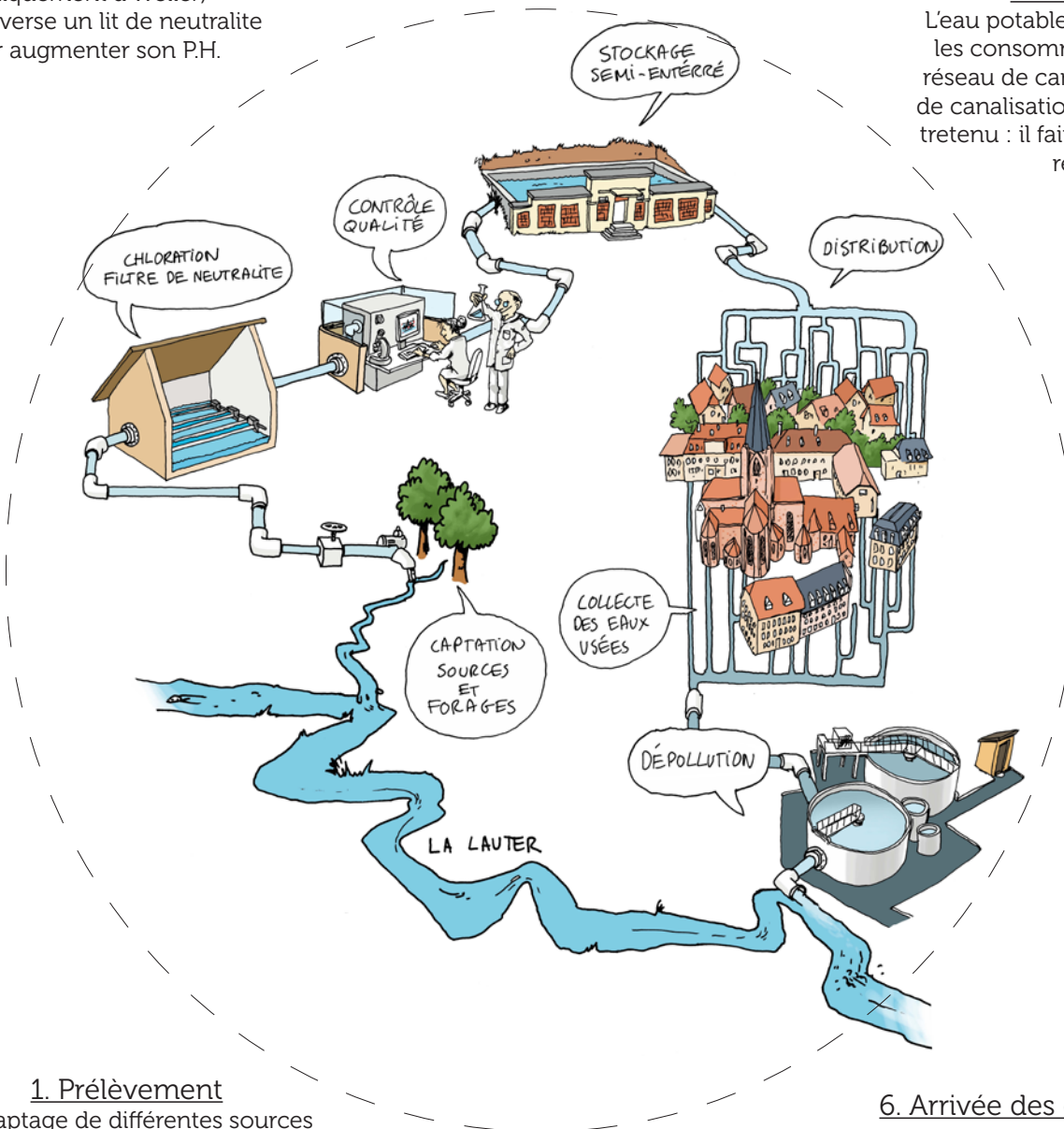
Toutes les étapes du traitement sont très contrôlées : l'eau répond ainsi à plus de 80 paramètres très exigeants qui garantissent la « potabilité » de l'eau et sa qualité

4. Stockage

L'eau rendue potable est stockée avant d'être distribuée.

5. Distribution

L'eau potable est distribuée chez les consommateurs grâce à un réseau de canalisation. Le réseau de canalisation est surveillé et entretenu : il fait l'objet de contrôles réguliers.



1. Prélèvement

par captage de différentes sources et par pompage dans la nappe souterraine

6. Arrivée des eaux usées et dépollution

Les eaux domestiques sont collectées dans les réseaux d'assainissement qui les amènent jusqu'aux usines de dépollution.

L'eau épurée peut être rejetée dans le milieu naturel.

LE RÉSEAU D'EAU POTABLE



Le saviez-vous ?

Les premières sources d'eau potable étaient les puits, dont certains sont encore visibles. (Puits du Musée Westercamp)

La production et la distribution de l'eau potable pour les communes de Wissembourg, Weiler et Altenstat sont gérées par la municipalité.

Le réseau est composé de trois réseaux distincts :

- Weiler
- Wissembourg/Altenstadt réseau bas
- Wissembourg réseau haut

Le réseau compte 62,2 km de conduites principales. L'âge moyen du réseau de distribution est d'environ 50 ans. Certaines conduites ont environ 90 ans.

Weiler

La production d'eau pour cette localité est assurée par une source superficielle dite du « Schlifenthal », qui se situe au sud de la commune. Cette eau est traitée à la neutralité depuis 1991.

Le stockage est fait dans un réservoir semi-enterré d'une contenance de 120 m³ où l'eau est également traitée au chlore depuis 1991 et au ultra-violet depuis 2003, avant d'être distribuée.

Le surplus de la production est injecté dans le réservoir bas de Wissembourg (conduite d'amenée des sources et forages).

Les réseaux de production et de distribution sont de type gravitaire.

Ce réseau alimente également le Germanshof situé en Allemagne (3 m³ par jour).

L'eau de cette source est très peu calcaire (dureté : 3.1° F) et légèrement agressive.

Débit moyen de la source :
151 m³ par jour

Consommation moyenne :
42 m³ par jour

Wissembourg/Altenstadt : réseau bas

La production d'eau est assurée par 10 sources situées en Allemagne, 2 forages près de Weiler et un forage allemand situé près de Kapsweyer, ainsi que du surplus de production de Weiler. Toute cette eau est mélangée et traitée dans le réservoir bas avant d'être distribuée.

Les sources

Débit moyen des sources :
754 m³ par jour

L'eau produite par les 10 sources captées dans l'Obermundat, régie par la législation allemande, est rejetée gravitairement dans le réservoir bas de Wissembourg, situé au sud-ouest de la commune, au lieu-dit « Muehlberg », d'une capacité de 1 000 m³ (2 bassins de 500 m³).



Les sources au nord de Weiler

Débit moyen :
107 m³ par jour

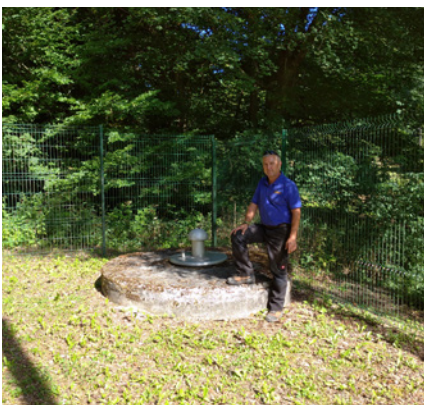
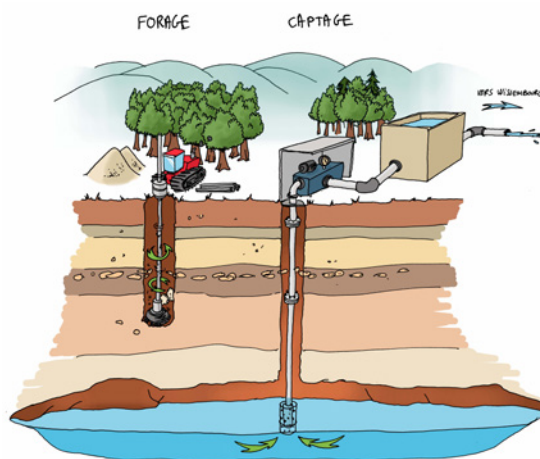
Le trop-plein de Weiler

Le trop-plein est injecté gravitairement dans la conduite d'amenée des sources vers le réservoir bas.

Débit d'exploitation :
Forage 1 : 25 m³ par heure
Forage 2 : 45 m³ par heure

Les forages (France)

L'eau produite par les deux forages situés au lieu-dit « Ameisenwald » est pompée dans ce même réservoir (par la conduite d'amenée des sources). Ces deux forages sont réalisés dans les formations gréseuses à l'ouest de Weiler.



Forage (Allemagne)

L'eau provenant de ce forage, situé près de Kapsweyer, transite par une station de traitement contre le fer à Steinfeld, avant d'être pompée dans le réservoir bas.

Ce forage dispose d'un débit d'exploitation de 50 à 60 m³ par heure. La crépine est située à 35 mètres de profondeur ; quant au forage proprement, il est à 113 mètres.

Le débit d'exploitation peut être considérablement augmenté, si la capacité de traitement l'est aussi.

La production du réseau bas

Les productions en 2022 :

Sources :	248 219 m ³
Trop plein Weiler :	31 132 m ³
Forages :	91 770 m ³
Forage allemand :	128 607 m ³
Total de la production :	499 728 m ³
Pompage vers le réseau haut :	175 464 m ³
Production du réseau bas :	324 264 m ³

L'eau résultant de ce mélange est douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive.

Wissembourg : réseau haut



Le réservoir sur les hauteurs du Renfeld

Le réseau haut est constitué par les lotissements « Le Vignoble », « Les Hauts du Moulin » et partiellement la route des Vosges et la rue de la Pépinière. Il est alimenté par le réservoir haut, dont l'eau est pompée du réservoir bas (175 464 m³).

Ce réseau est connecté avec les Syndicats desservis par le Syndicat intercommunal de production d'eau potable, qui permet des échanges d'eau en cas de problème.

La distribution

Les réseaux de distribution de Wissembourg, Altenstadt et Weiler desservent environ 7 600 habitants.

Ces réseaux, d'une longueur de 62,2 km de conduites principales, sont composés principalement de conduite en fonte ductile, et pour les plus anciennes en fonte grise.



Le saviez-vous ?

Une conduite d'eau en bois a été mise au jour en décembre 1973, au Bruch (photo R. Schellmanns)

Le diamètre des différentes conduites se situe entre 60 et 300 mm. Depuis plusieurs années, les diamètres 80 et 60 ne sont plus utilisés en raison des débits trop faibles.

Ce réseau est largement équipé de poteaux d'incendie (P.I.) et d'hydrants. Aujourd'hui, pour assurer la sécurité incendie, seuls des P.I. d'un diamètre minimum de 100 sont posés, en accord avec les services d'incendie et de secours.

Le réseau de distribution comporte 2 315 branchements particuliers et 2 638 compteurs, qui sont réalisés en acier galvanisé pour les plus anciens, en PVC rigide pour les branchements de plus de 15 ans, et en polyéthylène actuellement.

Volume distribué :	509 257 m ³
Volume relevé :	441 871 m ³
Achat mixte Geitershof :	2 671 m ³
Apport mixte :	1 300 m ³
Autre volume prélevé :	10 000 m ³

Tous ces branchements sont équipés d'une vanne de sectionnement (collier de prise) située sur la voie publique, ainsi que d'un compteur volumétrique situé à l'intérieur de la propriété.

Taux de rendement du réseau de distribution

2015 : 83,94 % - 2016 : 87,71 % - 2017 : 86,25 % - 2018 : 92,18 % - 2019 : 93,51 % -
2020 : 89,85 % - 2021 : 86,89 % - 2022 : 86,77 %

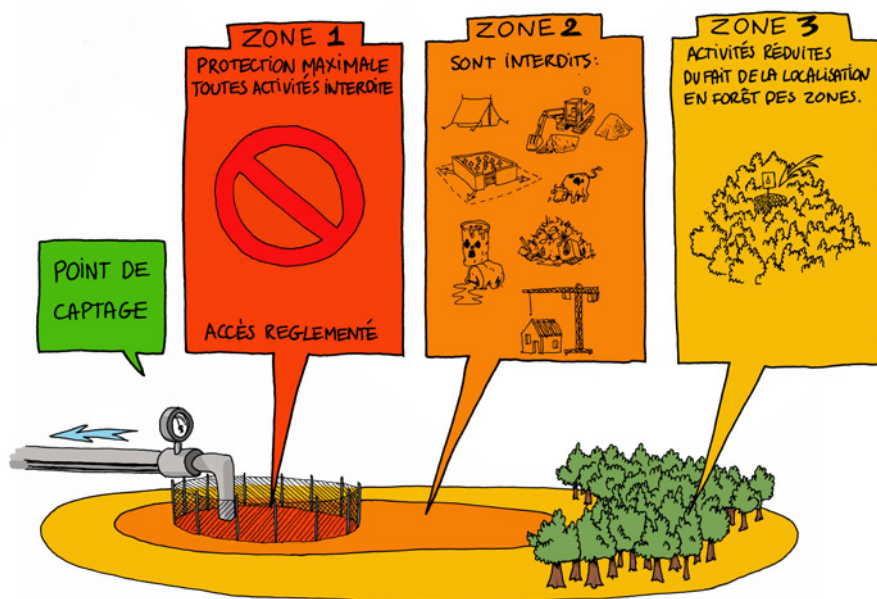
Qualité de l'eau

Pour assurer la qualité de l'eau, des analyses sont effectuées régulièrement par le Centre d'Analyses et de Recherches sous couvert de l'ARS, conformément à la législation en vigueur (décret du 26 septembre 1994).

En complément aux analyses obligatoires, la Ville a mis en place un autocontrôle, soit une trentaine d'analyses complémentaires à la réglementation.

Cependant, pour optimiser la qualité de l'eau distribuée, la municipalité a fait réaliser en 1991 sur le réseau de Weiler une station de neutralité et de chloration. En 2002, un traitement UV a été mis en place.

De nouveaux périmètres de protection des sources ont été adoptés par arrêté préfectoral du 31 juillet 2003.



Les périmètres de protection

Les travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages divers ont été achevés début 2005.

La mise en conformité des périmètres de protection des sources situées en Allemagne a été réalisée en 1988 par les services compétents allemands.

Geisberg

La distribution d'eau potable est assurée par le syndicat des eaux de Riedseltz.

Geitershof

La distribution d'eau potable est assurée par la Ville de Wissembourg. Le hameau est directement raccordé sur la conduite intercommunale de production d'eau potable.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU 2022



Weiler

Entrée réservoir		54 514 m ³
Sortie distribution	15 673 m ³	
Sortie trop plein vers réservoir bas	39 480 m ³	
Alimentation Germanshof	1 136 m ³	

Wissembourg-Altenstadt

Réseau bas

Total entrée réservoir bas		499 728 m³
Entrée sources + forages + trop plein Weiler		371 121 m ³
Forage 1	51 123 m ³	
Forage 2	40 647 m ³	
Sources	248 219 m ³	
Trop plein Weiler	31 132 m ³	
Entrée Steinfeld		128 607 m ³
Sortie distribution réservoir bas	320 621 m ³	
<i>Pompage vers réservoir haut</i>	<i>175 464 m³</i>	
Trop plein réservoir	12 760 m ³	

Réseau haut

Total entrée réservoir haut		150 658 m³
<i>Pompage vers réservoir haut</i>	<i>175 464 m³</i>	
Apport du syndicat mixte	0 m ³	
Sortie distribution	145 486 m ³	
Distribution pendant pompage	24 806 m ³	
Apport au syndicat mixte	1 300 m ³	

Geitershof

Achat au syndicat mixte	2 671 m ³
Divers volume prélevé	10 000 m ³
Volume d'eau facturé	430 571 m ³

Production :	525 781 m ³
Distribution :	509 257 m ³
Volume d'eau compté :	441 871 m ³
Rendement :	86,77 %



ZONE DE DISTRIBUTION : WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 32 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 285 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 14 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 7113 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE WISSEMBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE WISSEMBOURG »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **32**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **2,99 mg/L**
Valeur maxi : **4,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Nombre de mesures : **382**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,045 mg/L**
Valeur maxi : **0,05 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **10,3 °f**
Valeur maxi : **20,2 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **4,4 mg/L**
Valeur maxi : **4,6 mg/L**

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **5,63 mg/L**
Valeur maxi : **6,8 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 02/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : WISSEMBOURG WEILER - C782

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 6 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 283 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par UV.

Votre réseau alimente 299 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE WISSEMBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE WISSEMBOURG »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,55 mg/L Valeur maxi : 3,1 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 191 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,03 mg/L Valeur maxi : 0,03 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,1 °f Valeur maxi : 3,4 °f	
SODIUM		
	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2,3 mg/L Valeur maxi : 2,3 mg/L	
CHLORURES		
Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,5 mg/L Valeur maxi : 3,7 mg/L	

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Édité le 02/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 14/03/2022 à 09h25 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Nom et type d'installation : STATION TRAITEMENT WEILER (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SORTIE STATION DE WEILER - WISSEMBOURG (BUSE DE PRELEVEMENT)

Code point de surveillance : 0000007595

Type d'analyse : P1

Numéro de prélèvement : 06700240362

Référence laboratoire : 22M018745-003

Conclusion sanitaire (vis-à-vis des paramètres analysés)

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites de qualité réglementaires pour les paramètres analysés. Eau douce très faiblement minéralisée (conductivité inférieure à 200 µs/cm) susceptible, dans certaines conditions défavorables (stagnation, chauffe-eau...) de dissoudre certains métaux des canalisations. Le matin ou après quelques jours d'absence, il est conseillé de ne pas sommer l'eau du robinet qu'après un écoulement de 15 à 30 secondes. Vérifiez l'absence de canalisations en plomb dans les parties privatives du réseau.

Strasbourg, le 18 mars 2022

Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 13/04/2022 à 11h33 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Nom et type d'installation : STATION TRAITEMENT WISSEBOURG (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SORTIE CHL. WISSBRG - SECTEUR HAUT - WISSEBOURG (ROBINET DE PRELEVEMENT)

Code point de surveillance : 0000010620

Type d'analyse : P1P2

Numéro de prélèvement : 06700241282

Référence laboratoire : 22M028192-002

Conclusion sanitaire (vis-à-vis des paramètres analysés)

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 6 mai 2022
Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 18/07/2022 à 08h19 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Nom et type d'installation : WISSEMBOURG - ALTENSTADT (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU WISSEMBOURG BAS - ALTENSTADT - WISSEMBOURG (ROBINET SALLE DE PAUSE AU 15 ROUTE DE LAUTERBOURG)

Code point de surveillance : 0000007523

Type d'analyse : D1D2

Numéro de prélèvement : 06700243106

Référence laboratoire : 22M057840-003

Conclusion sanitaire (vis-à-vis des paramètres analysés)

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 29 juillet 2022
Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 18/07/2022 à 08h19 réalisés pour l'ARS Grand Est par le laboratoire Eurofins

Nom et type d'installation : WISSEMBOURG - ALTENSTADT (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU WISSEMBOURG BAS - ALTENSTADT - WISSEMBOURG (ROBINET SALLE DE PAUSE AU 15 ROUTE DE LAUTERBOURG)

Code point de surveillance : 0000007523

Type d'analyse : D1D2

Numéro de prélèvement : 06700243106

Référence laboratoire : 22M057840-003

Conclusion sanitaire (vis-à-vis des paramètres analysés)

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 29 juillet 2022
Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

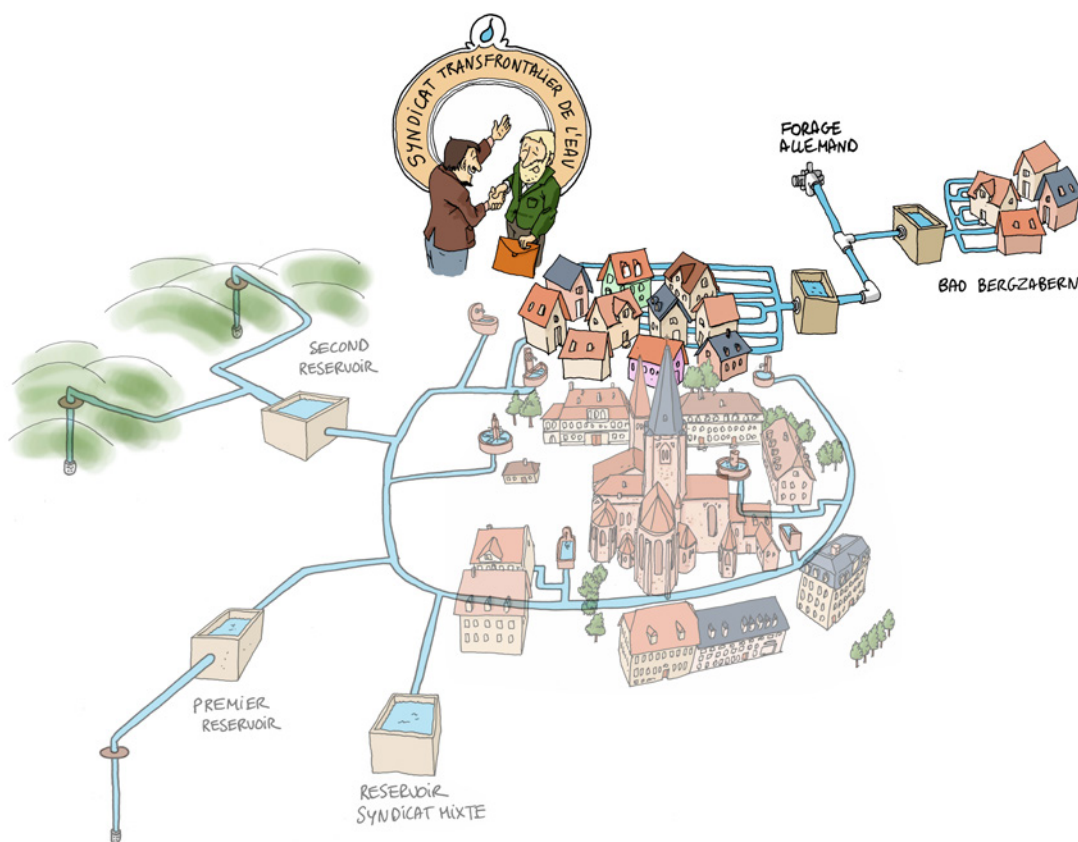


Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	9
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	11
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.6.5.	Autres volumes.....	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur ! Signet non défini.	
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)... Erreur ! Signet non défini.	
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : WISSEMBOURG
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Wissembourg
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **7 709** habitants au 31/12/2022 (7 387 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **2 626** abonnés au 31/12/2022 (2 614 au 31/12/2021).

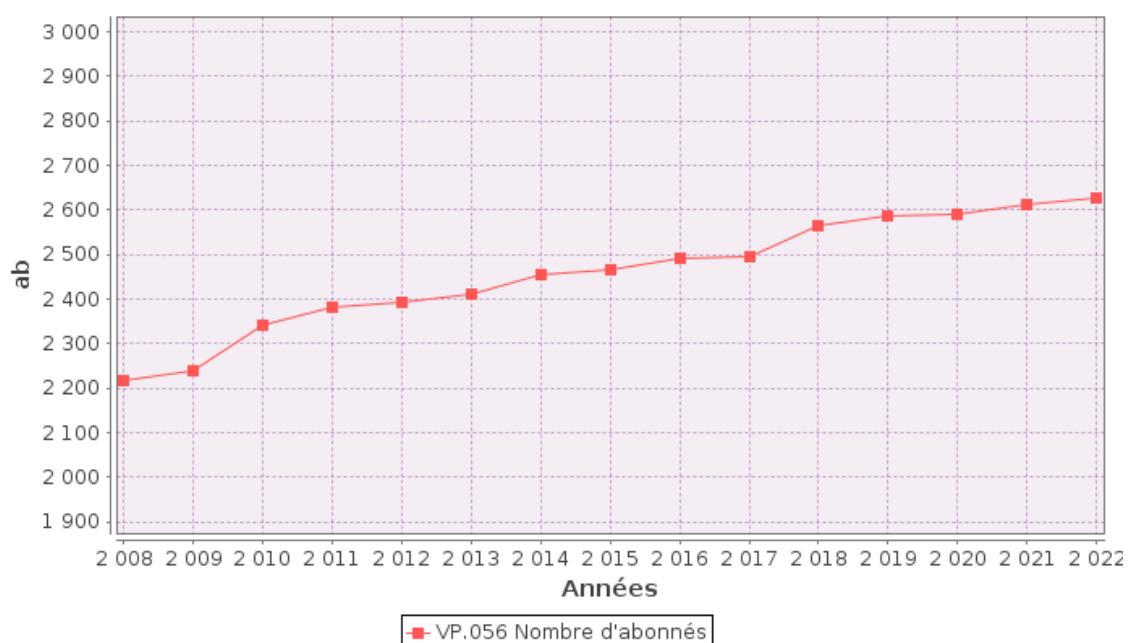
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Wissembourg					
Total	2 614			2 626	0,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 42,07 abonnés/km au 31/12/2022 (41,88 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,94 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,83 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 163,96 m³/abonné au 31/12/2022. (163,33 m³/abonné au 31/12/2021).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

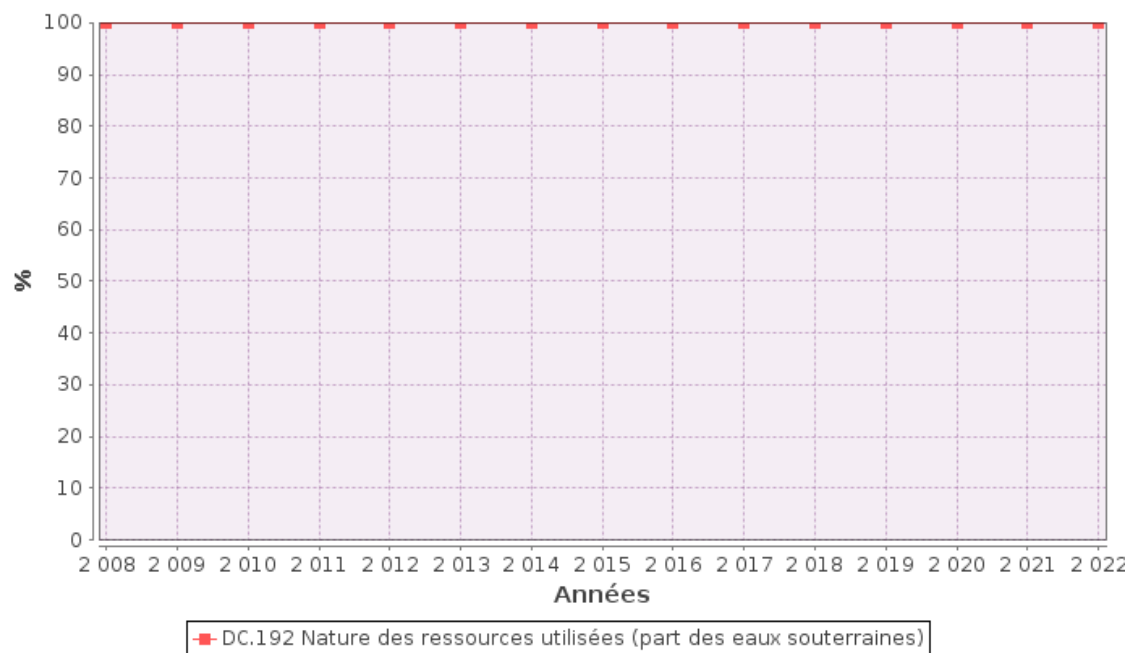


Le service public d'eau potable prélève 412 037 m³ pour l'exercice 2022 (399 705 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Source 06 ROSTEIG amont (Allemagne)			16 522	20 738	25,5%
Source 05 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			11 636	12 291	5,6%
Source 14 SCHLIEFENTHAL-WEILER			40 442	45 057	11,4%
Source 12 REEBRINEL			0	0	___%
Source 08 ROSTEIG milieu (Allemagne)			12 942	14 502	12,1%
Source 10 STIFTSWALDCHEN (Allemagne)			1 447	0	-100%
Source 09 BURBACH (Allemagne)			118 110	130 099	10,2%
Forage 2 de WEILER			55 913	40 647	-27,3%
Source 03 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			6 655	8 199	23,2%
Source 04 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			5 367	6 173	15%
Source 01 HEILIGENBACH amont (Allemagne)			37 599	52 035	38,4%
Forage 1 de WEILER			58 654	51 123	-12,8%
Source 02 HEILIGENBACH amont (Allemagne)			10 309	15 211	47,5%
Source 07 KIRCHQUELLE (Allemagne)			24 109	15 962	-33,8%
Total			399 705	412 037	3,1%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



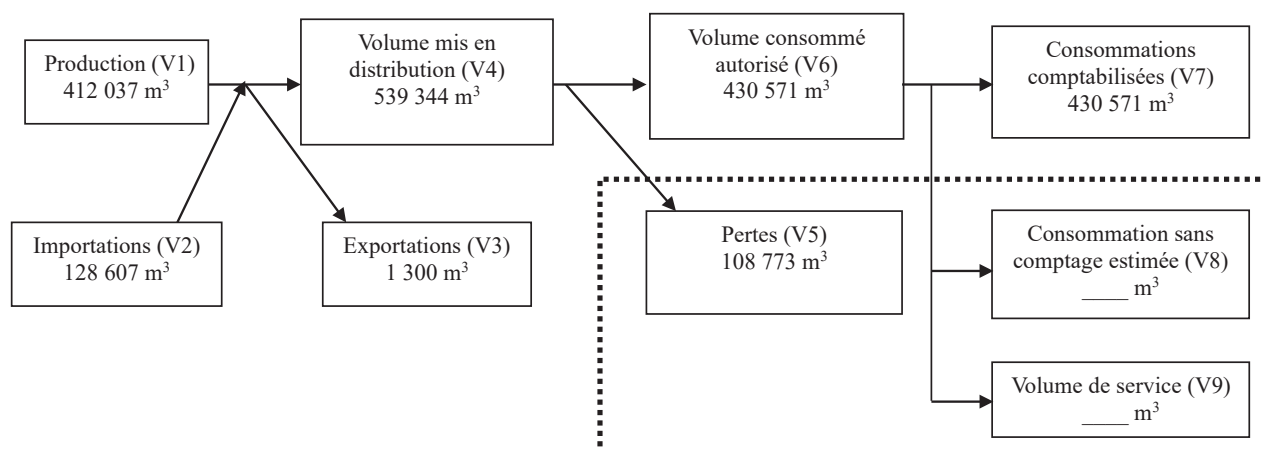
1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.6.2. Production

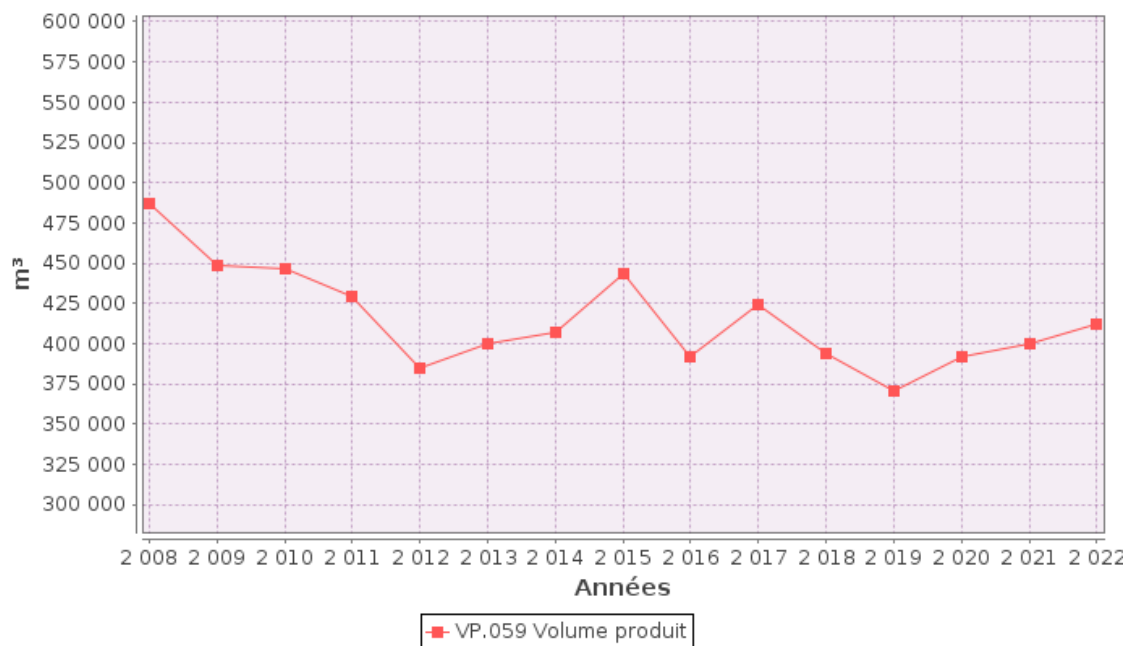


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Source 06 ROSTEIG amont (Allemagne)	16 522	20 738	25,5%	80
Source 05 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	11 636	12 291	5,6%	80
Source 14 SCHLIEFENTHAL-WEILER	40 442	45 057	11,4%	80
Source 12 REEBRINEL	0	0	___%	80
Source 08 ROSTEIG milieu (Allemagne)	12 942	14 502	12,1%	80
Source 10 STIFTSWALDCHEN (Allemagne)	1 447	0	-100%	80
Source 09 BURBACH (Allemagne)	118 110	130 099	10,2%	80
Forage 2 de WEILER	55 913	40 647	-27,3%	80
Source 03 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	6 655	8 199	23,2%	80
Source 04 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	5 367	6 173	15%	80
Source 01 HEILIGENBACH amont (Allemagne)	37 599	52 035	38,4%	80
Forage 1 de WEILER	58 654	51 123	-12,8%	80
Source 02 HEILIGENBACH amont (Allemagne)	10 309	15 211	47,5%	80
Source 07 KIRCHQUELLE (Allemagne)	24 109	15 962	-33,8%	80
Total du volume produit (V1)	399 705	412 037	3,1%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées

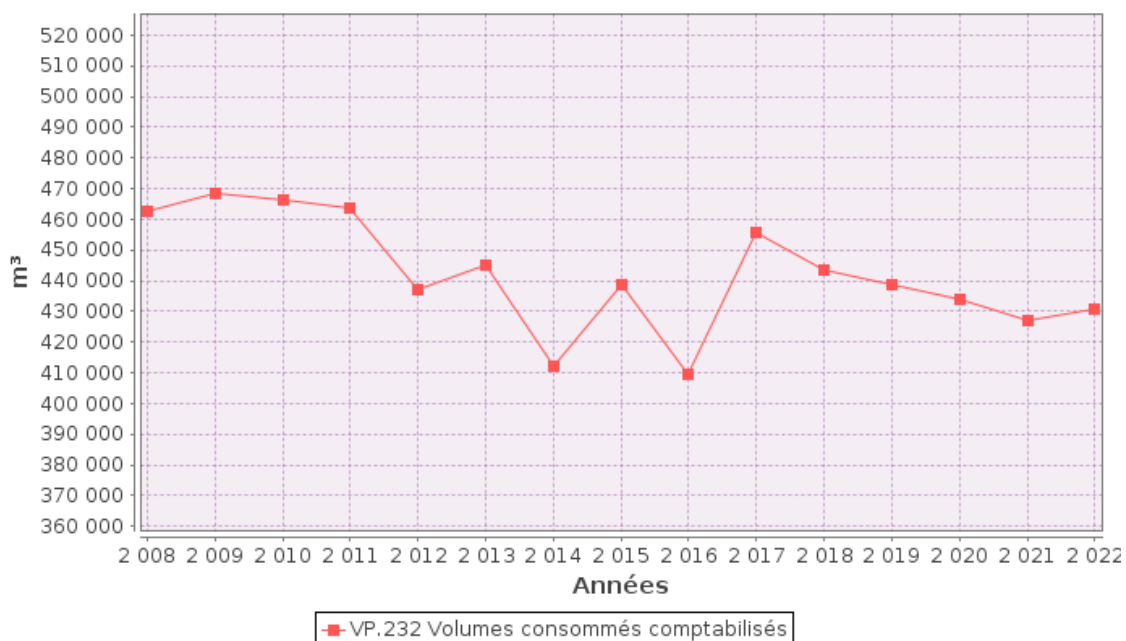
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Total d'eaux traitées achetées (V2)	106 900	128 607	20,3%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	426 936	430 571	0,8%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	426 936	430 571	0,8%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	3 713	1 300	-65%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	—	—	—%
Volume de service (V9)	—	—	—%

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	426 936	430 571	0,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 62,42 kilomètres au 31/12/2022 (62,42 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ € au 01/01/2022
	_____ € au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	43,2 €	43,2 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,23 €/m ³	1,23 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	_____ €/m ³	_____ €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	_____ €/m ³
	Autre : _____	0,06 €/m ³	0,06 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- > Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'eau potable
- > Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service
- > Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- > Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

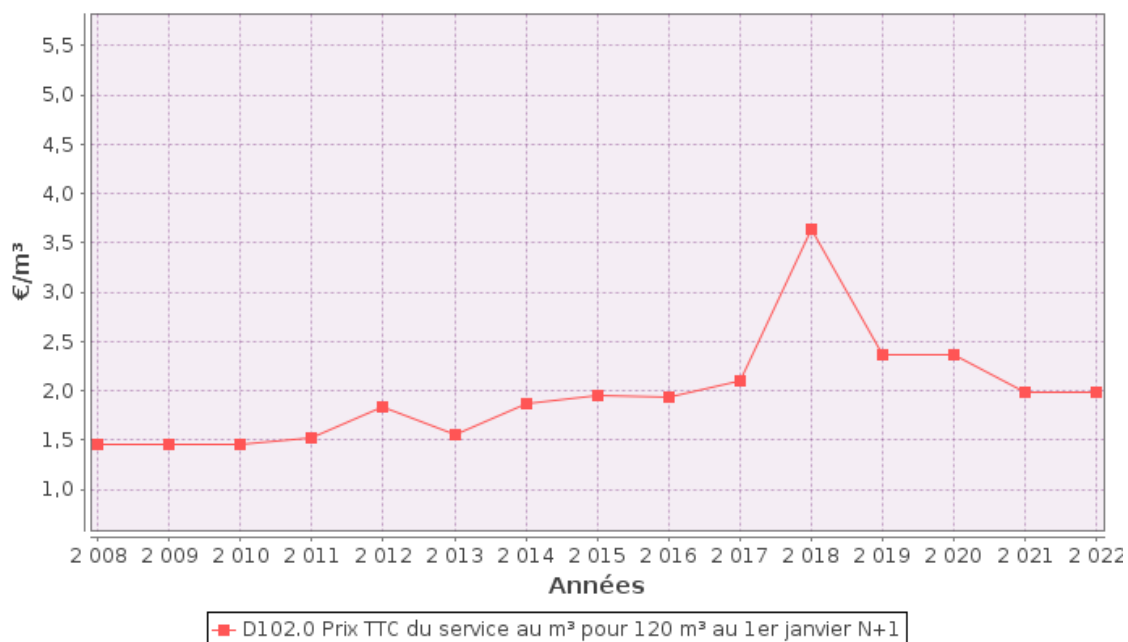
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	43,20	43,20	0%
Part proportionnelle	147,60	147,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	190,80	190,80	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	7,20	7,20	0%
TVA	12,43	12,43	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,59	47,59	0%
Total	238,39	238,39	0%
Prix TTC au m³	1,99	1,99	0%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m ³	Prix au 01/01/2023 en €/m ³
Wissembourg		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2021).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 792 757 € (872 584 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	27	0	37	0
Paramètres physico-chimiques	39	0	39	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

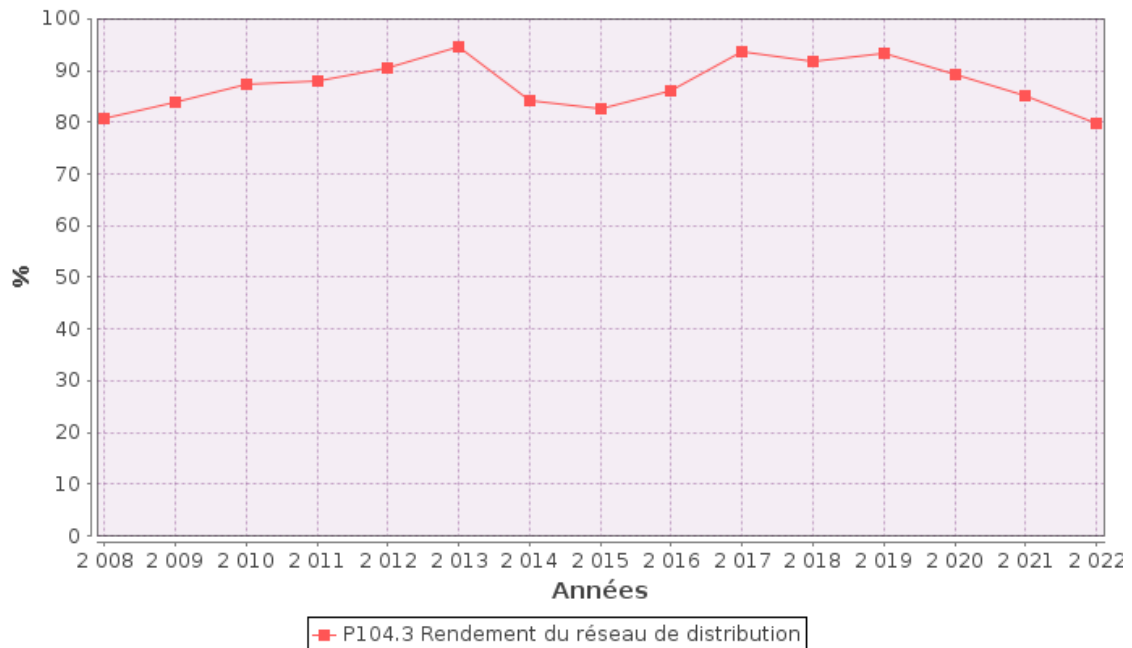
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	85 %	79,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	18,9	18,96
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	84,9 %	79,8 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

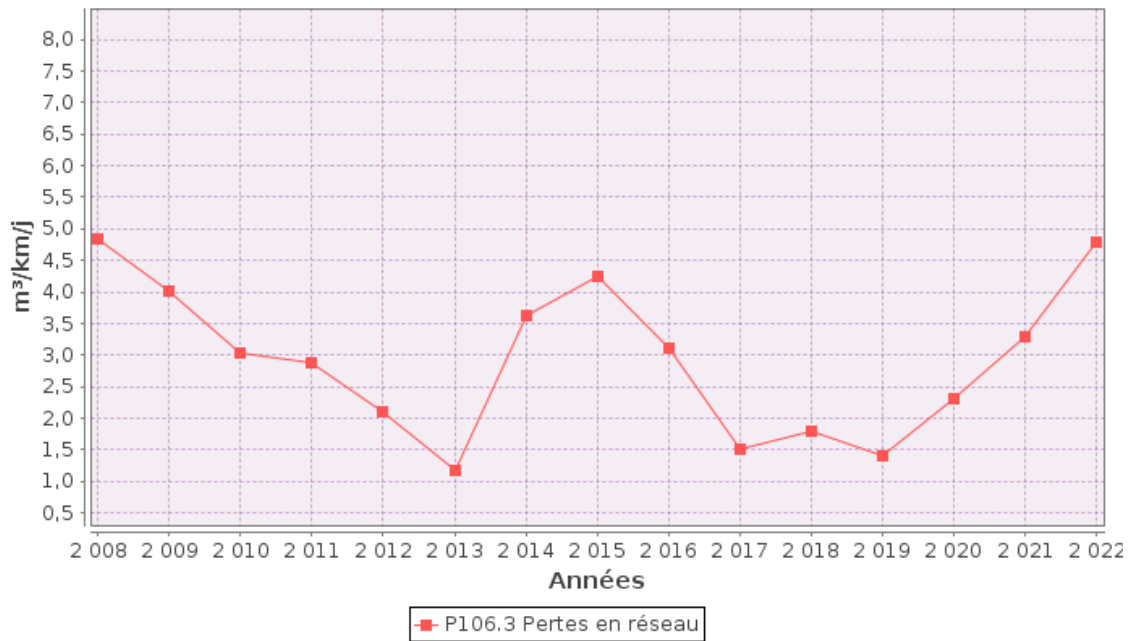
Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,8 m³/j/km (3,3 en 2021).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 4,8 m³/j/km (3,3 en 2021).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2021	2021	2021	2022
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 3,85 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,23% (1,19 en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	286 243	175 174
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	129 045	86 502,12
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2021).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu [] demandes d'abandon de créance et en a accordé [].
231,81 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m³ pour l'année 2022 (0,0128 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu [] demandes d'abandon de créance et en a accordé [].
231,81 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m³ pour l'année 2022 (0,0128 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 387	7 709
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,99	1,99
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85%	79,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,3	4,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,3	4,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,19%	1,23%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0128	0,0005



LES TARIFS DE VOTRE FACTURE D'EAU 2022

Les redevances figurant sur la facture d'eau de l'année 2022 sont les suivantes :

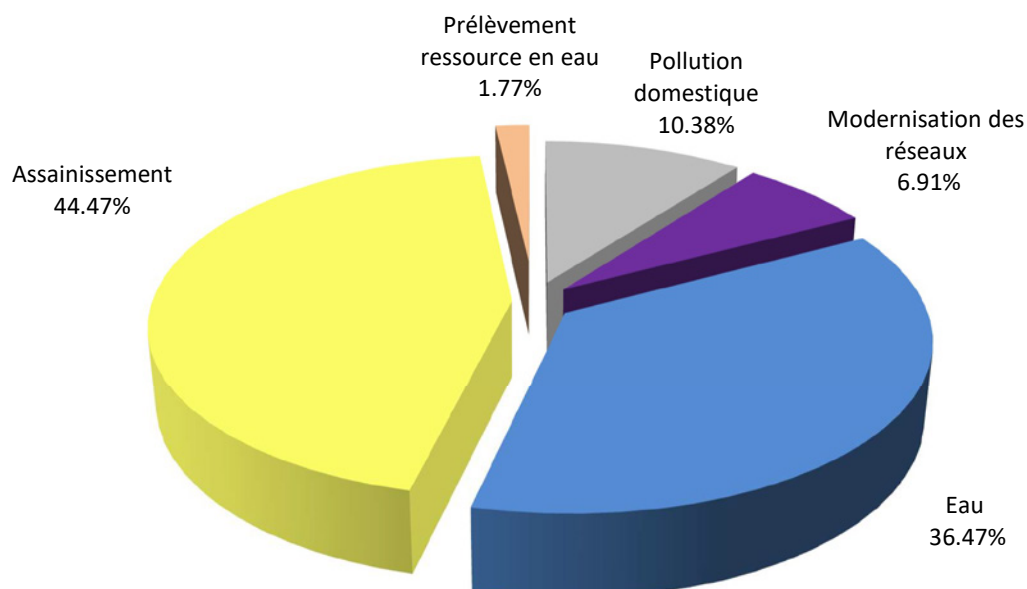
Vente de l'eau	1,23 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2021 Redevance perçue par la ville
Prélèvement ressource en eau	0,06 €/H.T. le m ³	Redevance perçue par la ville. Tarif identique à 2021. Elle sert à financer les redevances à payer à l'Agence Rhin-Meuse et à la Rheinlandpfalz
Assainissement	1,50 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2021 Redevance perçue par le SDEA
Location annuelle du compteur	Variable selon la taille*	Redevance perçue par la ville. Tarif identique à 2021
Redevance pollution domestique	0,35 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2021 Redevance reversée intégralement à l'Agence Rhin-Meuse qui en fixe les tarifs annuellement
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,233 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2021 Redevance reversée intégralement à l'Agence Rhin-Meuse qui en fixe les tarifs annuellement
TOTAL	3.373 €/H.T. le m³	Soit 3,64 €/TTC le m³

*
 5 m³ : 43,20 € HT
 6 à 10 m³ : 45,60 € HT
 11 à 20 m³ : 57,60 € HT
 21 à 40 m³ : 69,60 € HT
 Au-delà de 40 m³ : 79,20 € HT

Il y a deux taux de TVA concernés pour la facturation 2022 :

- 5,5 % pour les redevances eau, prélèvement ressource en eau, location compteur et redevance pollution domestique
- 10 % pour les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte

Répartition du prix du m³ d'eau HT



Quelques chiffres clés

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les travaux suivants ont été réalisés en 2022 :

Travaux extension et conformité des réseaux	:	81 925,21 €
Travaux réaménagement regard Rue Vallée	:	25 248,20 €
Travaux alimentation cimetière de Wissembourg	:	17 519,38 €
Travaux regards Rue Industrie/Rotonde	:	8 252,00 €
TOTAL :		132 944,79 €

L'achat de compteurs d'eau (télérelevé) pour 3 356,25 €, les dépenses de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Weiler pour 13 116,20 €, les dépenses transfrontalières de réseau vers l'Allemagne pour 29 114 €, les dépenses de sécurité des installations de chloratine pour 1 376 €, les avances sur travaux transfrontaliers pour 17 106,65 € et les dépenses de migration en cloud du logiciel de facturation d'eau pour 1 845 € complètent les investissements réalisés en 2022 .

ENDETTEMENT

L'encours de la dette au 31/12/2022 se monte à 86 502,12 €.

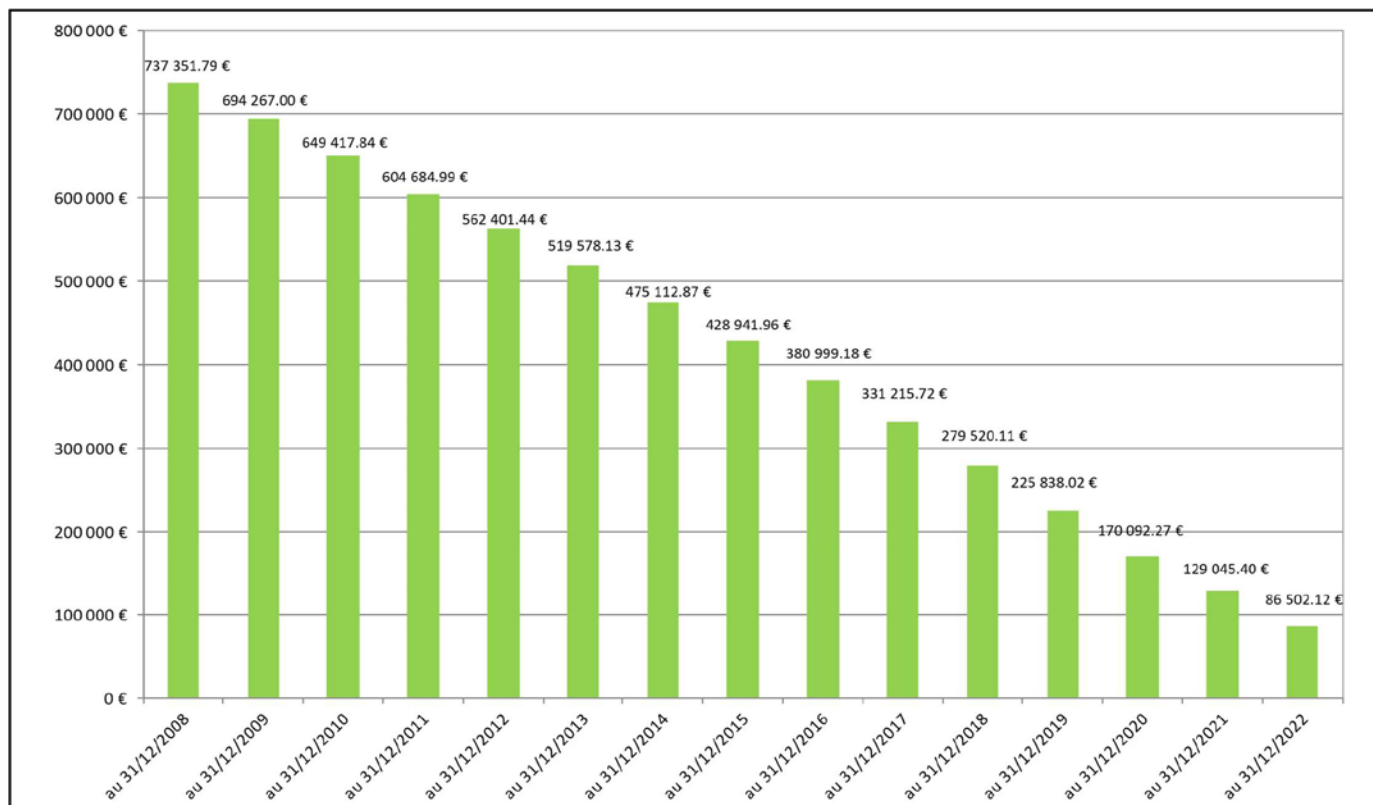
Le capital remboursé au cours de l'exercice se monte à 42 543,28 €.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2022.

En supposant affecter l'intégralité de l'autofinancement brut dégagé en 2022 (soit 292 149,67 €) à l'encours de la dette au 31/12/2022, il faudrait moins d'un an pour rembourser la totalité de la dette.

Ce ratio primordial de désendettement est très bon et laisse une bonne marge de manœuvre d'endettement pour les prochaines années.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET EAU DE 2007 à 2022



LES PRODUITS DE GESTION COURANTE

La vente de l'eau a globalement rapporté 939 955,19 €. On peut constater une hausse de 1,53% par rapport aux recettes de 2021.

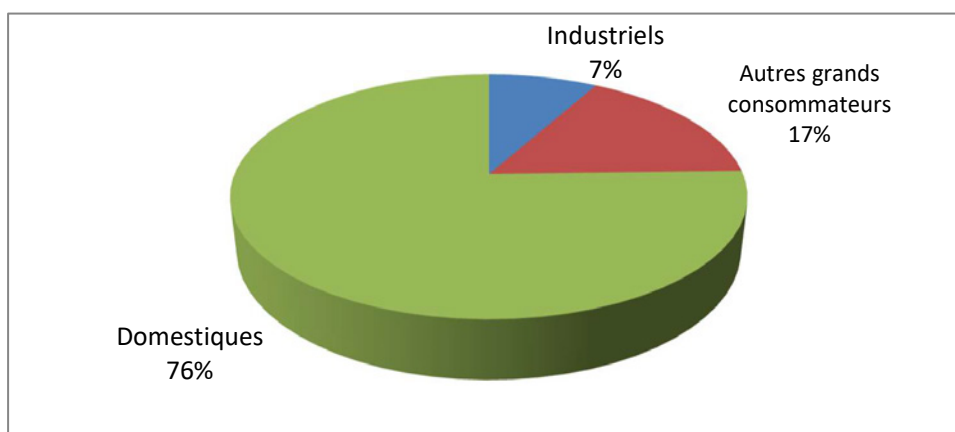
Vente de l'eau	528 810,21 €	Hausse de 1,40% par rapport à 2021 essentiellement due à une hausse du volume vendu (+12805 m ³).
Redevance pollution	140 231,00 €	Hausse de 1,87% par rapport à 2021 essentiellement due à une hausse du volume vendu.
Redevance modernisation des réseaux	91 422,12 €	Hausse de 7,42% par rapport à 2021 essentiellement due à une hausse du volume vendu et au fait que l'hôpital paye dorénavant directement la redevance à la ville.
Redevance prélèvement eau	24 266,10 €	Hausse de 2,65% par rapport à 2021.
TOTAL	784 729,43 €	

A cela s'ajoute les locations de compteurs pour un montant de 118 270,80 €, les recettes liées à la refacturation des travaux de branchement pour 35 699,16 € ainsi que diverses recettes pour un montant de 1 255,80 €.

LA CONSOMMATION D'EAU

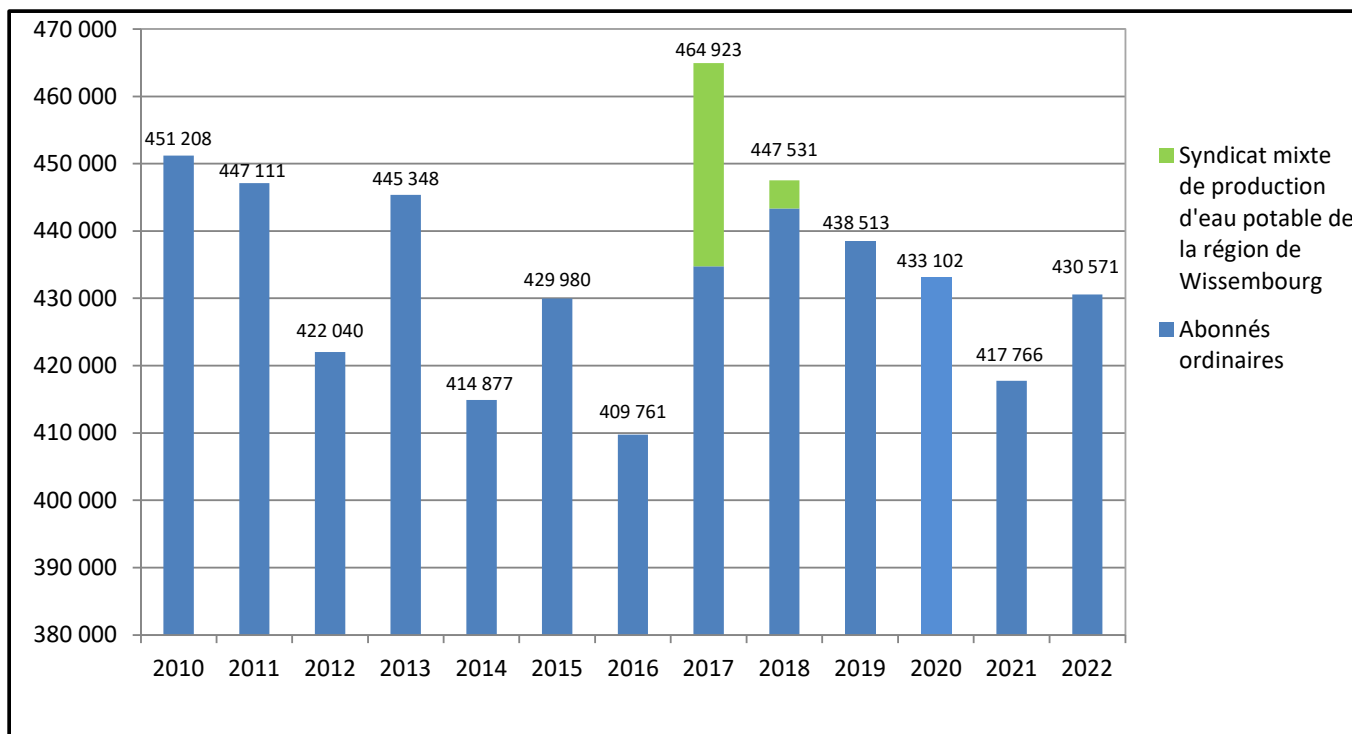
Consommation d'eau	2022	Comparaison par rapport à 2021
Consommation domestique	326 998 m ³	+ 3,16% (+ 10 024 m ³)
Consommation industrielle	29 434 m ³	- 6,54 % (- 2 059 m ³)
Consommation des grands consommateurs (lycée, gendarmerie, hôpital, etc.)	74 139 m ³	+ 6,98 % (+ 4 840 m ³)
TOTAL	430 571 m³	+ 3,07 % (+ 12 805 m³)

REPARTITION DE CONSOMMATION PAR CATEGORIES DE CONSOMMATEURS

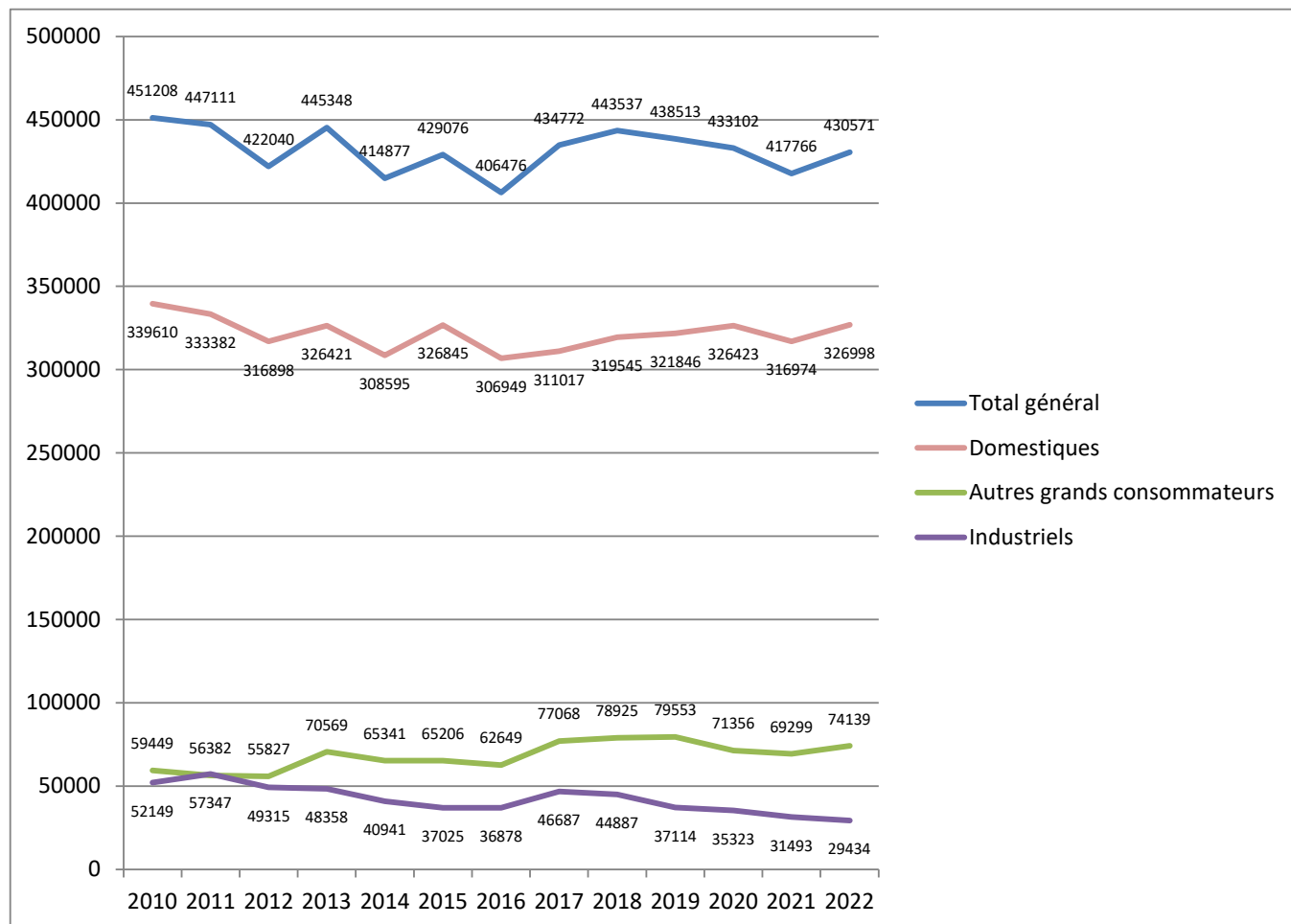


Total consommation eau facturée : 430 571 m³

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN M3 FACTUREE DE 2010 À 2022



VARIATION DE LA CONSOMMATION FACTUREE EN M3 DE 2010 À 2022 PAR CATEGORIES DE CONSOMMATEURS



LES CHARGES COURANTES D'EXPLOITATION

Le montant des achats d'eau s'élève à 68 953,75 € .

Les différents travaux d'entretien et de réparation des réseaux se sont élevés à 149 584,67 €.

Les dépenses concernant les nouveaux branchements se sont élevées à 37 867,86 €.

EQUILIBRE FINANCIER

L'autofinancement brut réel dégagé sur l'exercice 2022 au niveau de l'exploitation se monte à **292 149,67 €** (hors excédent reporté).

Cet autofinancement est en diminution de **32 150,47 €** par rapport à 2021 (- 10%). **Cette baisse de l'autofinancement brut s'explique par le fait que les recettes réelles d'exploitation (+14 209,84 €) ont moins augmenté que les dépenses réelles d'exploitation (+ 46 360,31 €) entre 2021 et 2022.**

Il faut notamment signaler une hausse des volumes d'eau vendus de **12 805 m3** soit une augmentation de près de **3,07%** entre 2021 et 2022. Le volume total d'eau vendus en 2022 se monte pour information à **430 571 m3**.

L'autofinancement net réel dégagé sur l'exercice 2022 au niveau de l'exploitation se monte à **249 606,39 €** (hors excédent reporté).

Cet autofinancement net cumulé à l'excédent de fonctionnement reporté (145 327,37 €) est suffisant pour financer l'intégralité des dépenses d'investissement 2022 sans devoir recourir à un emprunt en 2022.